

DELIBERATION DU COMITE SYNDICAL 4 DECEMBRE 2017

N° 2017-11-06

L'an deux mille dix-sept, le quatre décembre à quatorze heures et trente minutes, le Comité Syndical, régulièrement convoqué en date du vingt-sept novembre deux mille dix-sept, s'est réuni en session ordinaire à Sahune, sous la Présidence d'Henriette MARTINEZ :

Délégués présents(es)

Nombre de délégués

En exercice : 133

Présents (mini 30) : 48

Nombre de voix

En exercice : 252

Présentes : 71

Exprimées par pouvoirs : 57

Total (mini 127) : 128

Quorum atteint

2 représentants du Conseil régional Auvergne-Rhône-Alpes

(porteurs de 6 voix)

Mounir AARAB, Françoise CASALINO

1 représentante du Conseil régional Provence-Alpes-Côte d'Azur

(porteur de 6 voix)

Eliane BARREILLE

1 représentante du Conseil départemental de la Drôme

(porteur de 7 voix)

Corinne MOULIN

2 représentants des EPCI (porteurs de 2 voix)

Jean-Jacques MONPEYSSSEN, Pascale ROCHAS.

42 représentants des communes, communes associées et villes-portes (porteurs chacun d'1 voix)

Jean-Marc ARCHAMBAULT, André AUBERIC, Louis AUTRAND suppléant, Marcel BAGARD, Monique BALDUCCHI, Christian BARTHEYE, Claude BAS, Sébastien BERNARD, Pierre-Yves BOCHATON, Jean-Marc BOUVIER, Viviane COCQUELET-COURBET, Michel COUBAT, Stéphane DECONINCK, Jean-Claude DEYDIER, José FERNANDES, Rosy FERRIGNO, Evelyne GAUTHIER, Christian GODART, Marc GUERIN, Dominique GUEYTTE, Christine GUTIERES, Laurent HARO, Dominique JOUVE, Marie-Hélène LEROY, Dominique MALLIE, Jean-Charles MATHIEU, Henriette MARTINEZ, Georges MOCHOT suppléant, Joël MORIN, Catherine NESTEROVITCH, Jean-Marc PELACUER, Claude PIGAGLIO, Éric RICHARD, Patrice RIVET, Jacques RODARI, Marc ROLLET suppléant, Didier ROUSSELLE, Frédéric ROUX, Christelle RUYSSCHAERT, Philippe SCHOEFFERT, Claude THOMAS, Caroline YAFFEE.

Délégués excusés ayant donné pouvoir :

Claude AURIAS et Didier Claude BLANC à Mounir AARAB, Alain D'HEILLY et Michel ROLLAND à Jean-Marc ARCHAMBAULT, Léo PEYRE et Bernard MATHIEU à André AUBERIC, Damien DURANCEAU à Marcel BAGARD, Philippe CAHN et Jacques NIVON à Christian BARTHEYE, Pierre DALSTEIN à Claude BAS, Guy FAURE à Rosy FERRIGNO, Jeannie DENIEAULT à Jean-Charles MATHIEU, Olivier CADIER et Jean-Marc AUDERGON à Corinne MOULIN, André GILLES et Marlène MOURIER à Laurent HARO, Marie-Claude BUCHER et Hélène LAMBERT à Marie-Hélène LEROY, Gérard TENOUX et Roger DIDIER à Henriette MARTINEZ, Jean GARCIA à Éric RICHARD, Valéry LIOTAUD à Jacques RODARI, Jean SCHÜLER à Caroline YAFFEE.

Délégués excusés

Robert GIVAUDAN, Patrick LIEVAUX, Ghislaine SAVIN

Invités excusés

Michel DELMAS (Commissariat de Massif), Frédéric LAVERGNE (DREAL Auvergne-Rhône-Alpes)

Participaient également à la réunion :

Maryse BONNEVIE suppléante, Corinne ISOARDI suppléante, Christian LANGLADE suppléant, Chantal MARCOU suppléante,

Christophe BONAL (DDT 26), Christine BONNARD (Sous-préfète de Nyons), Christel MORIN (Conseil départemental de la Drôme),

Madame Christelle RUYSSCHAERT est nommée secrétaire de séance.

Objet : Animation Espace Valléen - Réouverture de poste pour la poursuite des missions

La Présidente rappelle que, par délibération n° 2016-01-10 du 15 mars 2016, le Comité Syndical avait ouvert un poste de chargé de projet Espaces valléens, à temps complet. Ce poste avait été ouvert jusqu'au 31/12/2017.

Afin de terminer la mission d'animation du projet Espaces valléens, la Présidente propose de prolonger la mission du chargé de projet, et ce jusqu'à la date de fin du programme, à savoir le 17/04/2019.

Après en avoir délibéré, et à l'unanimité des membres présents ou représentés, le Comité Syndical

Vu la loi n° 84-53 du 26 janvier 1984 modifiée en vertu de laquelle les emplois de chaque collectivité ou établissement sont créés par l'organe délibérant de la collectivité ou de l'établissement ; et que celui-ci doit mentionner sur quel(s) grade(s) et à quel niveau de rémunération il habilite l'autorité à recruter,

- **Approuve** la proposition de la Présidente
- **Décide** de créer, en application de l'article 3-3 2° de la loi susvisée, un poste de **chargé de projet espace valléen** contractuel, de catégorie A, à temps complet, pour exercer les fonctions suivantes :
 - ◆ Intervenir en action collective à l'échelle du massif des Alpes.
 - ◆ Conduire le programme Espace Valléen en lien avec les partenaires publics et privés :
 - être en charge du suivi administratif et financier
 - assurer l'ingénierie financière multipartenaire
 - assurer le suivi technique, le contrôle des opérations menées et l'assistance au porteur de projet
 - travailler à la stratégie de communication en lien avec la mission communication du Parc
 - ◆ Piloter la convention d'objectifs espaces valléens.
 - ◆ Rappporter les données d'observation et les consolider.

Et ce à compter du 1^{er} janvier 2018 et jusqu'au 17 avril 2019.

- **Décide** que la rémunération sera calculée sur la base de **I'IB 635 / IM 532**.
- **Charge** l'autorité d'assurer la publicité de vacance d'emplois auprès du centre de gestion.
- **Dit** que les crédits seront inscrits au budget.
- **Habilite** la Présidente à recruter un agent pour pourvoir cet emploi et à signer tout acte relatif à cet objet

Pour extrait certifié conforme
Aux jour et an susdits


La Présidente
Henriette MARTINEZ